



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

GRETA ROUEN MARITIME, ANTENNE DE ROUEN

02 35 12 87 60

IFPRA - Pôle Apprentissage
2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan
Tel : 02 32 08 96 61
ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr
<https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - POLE APPRENTISSAGE
Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A

PÔLE APPRENTISSAGE

GRETA ROUEN MARITIME, ANTENNE DE ROUEN



CAP
**AGENT
DE SÉCURITÉ**

PRÉREQUIS, CONDITIONS ET DÉLAIS D'ACCÈS

→ L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).

→ La formation est accessible à un public en situation de handicap sans limite d'âge.

→ Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation).

→ Afin de vérifier l'accessibilité au diplôme, vous pouvez contacter le pôle apprentissage par mail :

ifpra-apprentissage@ac-normandie.fr

ou scanner le QR code



DURÉE DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, le contrat est conclu pour deux ans. 910 heures, soit 26 semaines réparties sur les deux années, sont programmées au sein de l'établissement de formation (450 heures en enseignement général).

POURSUITE D'ÉTUDES

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac professionnel ou en brevet professionnel (BP).

MÉTIERS ET OBJECTIFS VISÉS

→ **Agent de prévention**

→ **Agent de sécurité**

→ **Agent de surveillance**

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive.

Ces missions peuvent s'exercer dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

Elles visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

→ la protection des personnes,

→ le secours à personnes,

→ la surveillance et la protection des biens,

→ la protection de l'environnement.

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN : 88 %

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE : 80 %

TAUX DE SATISFACTION APPRENTI : 86 %

COÛT ET VALIDATION

Apprenti : prise en charge de la formation. Employeur : le coût est pris en charge par l'OPCO en fonction du niveau de prise en charge établi par France Compétences.

CAP agent de sécurité, diplôme de l'Éducation Nationale en apprentissage. Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.